



COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
HAUTE-SAVOIE

ARRETE MUNICIPAL N°URB 2025/357 JB

ARRETE PRESCRIVANT L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE
A LA MISE A JOUR DU CLASSEMENT DE LA VOIRIE ROUTIERE COMMUNALE

Le Maire de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Voirie Routière (titre IV et VI des parties législatives et réglementaires), et en particulier les articles L 141-3, L 141-4 et R 141-4 à R 141-10,

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L 161-1 et suivants, et R 161-25 à R161-27,

VU le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L 134-1 et L 134-2, et R 134-5 et suivants, relatifs aux modalités d'organisation des enquêtes publiques,

VU le décret n°76-921 du 08 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux,

VU la délibération du Conseil Municipal 11 octobre 2006 portant classement de la voirie routière communale, visée par la Sous-Préfecture le 13 octobre 2006,

VU l'arrêté du 09 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BAFU/2024-0084 du 03 décembre 2024 portant sur la composition de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur de la Haute-Savoie pour l'année 2025,

VU l'avis de la Commission d'Urbanisme et Foncier en date du 26 août 2025 relative à l'examen préalable des modifications apportées au classement de la voirie routière communale,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2025 autorisant Monsieur le Maire à engager les formalités nécessaires à la mise à jour du classement de la voirie routière communale,

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

VU les pièces du dossier comportant une notice explicative, un tableau récapitulatif des voies avec classement existant et nouvelle proposition de classement, une fiche par voie composée d'un plan de localisation, un plan détaillé et un diagnostic foncier,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Objet de l'enquête publique

Il sera procédé dans la Commune de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS à une enquête publique qui a pour objet :
la mise à jour du classement de la voirie routière communale
(voies communales et chemins ruraux).

ARTICLE 2 : Date de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera, pendant dix-neuf (19) jours consécutifs, du JEUDI 16 OCTOBRE 2025 à 08 Heures 30 au LUNDI 03 NOVEMBRE 2025 à 17 Heures 00, pendant lesquels le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie et formuler ses observations sur le registre (papier et dématérialisé).

ARTICLE 3 : Désignation du Commissaire Enquêteur

Monsieur François MARIE, Inspecteur Général de l'administration du développement durable à la retraite, est désigné par mes soins en qualité de Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 4 : Permanences du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du Public en salle René Dayve de la Mairie de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS le :

- jeudi 16 octobre 2025 de 09H00 à 12H00
- mercredi 22 octobre 2025 de 13H30 à 16H30
- lundi 03 novembre 2025 de 14H00 à 17H00.

ARTICLE 5 : Pièces du dossier soumis à enquête publique

Les dossiers soumis à l'enquête publique sont constitués :

- des pièces administratives régissant l'enquête publique
- une notice explicative
- un tableau récapitulatif des voies avec classement existant et nouvelle proposition de classement
- une fiche par voie composée d'un plan de localisation, un plan détaillé et un diagnostic foncier.

ARTICLE 6 : Consultation du dossier et observation du public

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés pendant dix-neuf (19) jours consécutifs, du jeudi 16 octobre 2025 à 08 Heures 30 au lundi 03 novembre 2025 à 17 Heures 00.

Ces pièces seront consultables :

- au service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais les Bains aux jours et heures habituels d'ouverture du service, à savoir du lundi au vendredi de 10 Heures à 12 Heures, et de 14 Heures à 16 Heures, en format papier, ainsi que gratuitement sur un poste informatique mis à disposition du public
- sur le site internet de la Commune de Saint-Gervais les Bains (www.saintgervais.com) dans la rubrique Au quotidien/Enquêtes et concertations publiques
- sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6621>, du jeudi 16 octobre 2025 à 08 Heures 30 au lundi 03 novembre 2025 à 17 Heures 00,

afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Ainsi, chacun pourra formuler, du jeudi 16 octobre 2025 à 08 Heures 30 au lundi 03 novembre 2025 à 17 Heures 00, ses observations :

- sur le registre d'enquête « papier » à disposition du public au service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais les Bains
- sur le registre dématérialisé mis à disposition du public sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6621> (ce registre virtuel sera automatiquement ouvert du jeudi 16 octobre 2025 à 08 Heures 30 au lundi 03 novembre 2025 à 17 Heures 00 précises, date de clôture de l'enquête)
- par courriel à l'adresse suivante : foncier@saintgervais.com
- par courrier à l'attention du Commissaire-Enquêteur, à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique : Monsieur le Commissaire-Enquêteur – Mairie de Saint-Gervais les Bains – Service Urbanisme et Foncier - 50 avenue du Mont d'Arbois – 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS.

Les observations déposées sur le registre « papier », ainsi que les courriers reçus en Mairie et courriels reçus sur l'adresse foncier@saintgervais.com, seront intégrés au registre d'enquête publique dématérialisé du jeudi 16 octobre 2025 à 08 Heures 30 au lundi 03 novembre 2025 à 17 Heures 00, et consultable à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6621>.

ARTICLE 7 : Clôture de l'enquête publique - rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur

A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 2, le registre d'enquête publique sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur, qui transmettra au Maire, le dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le rapport du Commissaire Enquêteur comportera :

- un rapport unique qui relatera le déroulement de l'enquête publique et examinera les observations recueillies
- et dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves, ou défavorables à chaque opération.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Ces documents seront consultables et tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- au service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais les Bains aux jours et heures habituels d'ouverture du service
- à la Préfecture de la Haute-Savoie aux jours et heures habituels d'ouverture de l'administration
- sur le site internet de la Commune de Saint-Gervais les Bains (www.saintgervais.com) dans la rubrique Au quotidien/Enquêtes et concertations publiques
- sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6621>.

Les personnes intéressées pourront, à leurs demandes et à leurs frais, obtenir communication d'une copie papier de tout ou partie du dossier d'enquête, du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur dans les conditions prévues au Code des Relations entre le Public et l'Administration.

ARTICLE 8 : Modalité d'approbation

Les conclusions du Commissaire Enquêteur seront soumises au Conseil Municipal qui statuera sur les affaires portées à l'enquête publique.

ARTICLE 9 : Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par mes soins, quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de la Haute-Savoie désignés ci-après : Le Dauphiné Libéré et le Messenger. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête:

- avant ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Cet avis sera également affiché à la Mairie de Saint-Gervais les Bains et aux deux bureaux d'état civil (Fayet et Saint-Nicolas de Véroce) 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, et publié par tous autres procédés en usage dans la Commune, notamment le site internet de la Commune (www.saintgervais.com) dans la rubrique Au quotidien/Enquêtes et concertations publiques.

ARTICLE 10 : Responsable du projet

La Commune de Saint-Gervais les Bains est responsable du projet. Toutes informations nécessaires peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire :

- adresse : Mairie – service Urbanisme et Foncier – 50 avenue du Mont-d'Arbois – 74170 ST GERVAIS LES BAINS
- téléphone : 04-50-47-54-74
- courriel : foncier@saintgervais.com.

ARTICLE 11 : Ampliation

L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Préfet de la Haute-Savoie
- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
- Monsieur le Directeur de la DDT 74
- Monsieur le Commissaire Enquêteur.

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, en 6 exemplaires
Le 16 septembre 2025

Le Maire,



Jean-Marc PEILLEX.

Arrêté télétransmis le 16 septembre 2025
Affiché numériquement du 16 septembre 2025 au 16 novembre 2025